

Bureau de l'Enquêteur correctionnel



Un rapport sur les plans et les priorités

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. L'ancienne Partie III du Budget des dépenses a été scindée en deux documents: un rapport déposé au printemps, "*Un rapport sur les plans et priorités*", et un autre rapport déposé à l'automne, "*Rapport sur le rendement*".

Un Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans *Un Rapport sur les plans et les priorités*.

© Ministre de Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada 1998

En vente au Canada par l'entremise des librairies
associés et autres librairies

ou par la poste auprès du

Groupe de développement et de marketing des
publications
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1999-III-13
ISBN 0-660-60071-4

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Budget des dépenses 1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Solliciteur général du Canada

Table de matières

SECTION I: MESSAGES	7
Message de l'Enquêteur correctionnel	7
Déclaration de la direction	8
SECTION II: VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	10
SECTION III: PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES	13
Section A: Résumé des plans, priorités et stratégies clés	13
Section B: Détails par secteur d'activité	14
Dépenses prévues.....	14
Objectif.....	14
Facteurs externes influant sur le secteur d'activité	14
Plans et stratégies clés.....	15
Résultats escomptés	15
SECTION IV: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17
Table 1: Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des dépenses	18
Table 2: Structure organisationnelle.....	19
Table 2.1: Équivalent temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité	20
Table 2.2: Détails des besoins en ÉTP	20
Table 3: Article courant de dépense par programme	21
Table 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	22
Table 5: Coût net du programme pour 1998-1999	24
Table 6: Listes des lois et règlements.....	25
Table 7: Références.....	25

Section I: Message

Message de l'Enquêteur correctionnel

J'ai un mandat d'Ombudsman dans le cadre du régime correctionnel fédéral. Le Bureau exécute cette fonction dans un environnement qui depuis toujours a été fermé aux regards du public et où l'on trouve considérablement de méfiance entre les gardiens et ceux qu'ils surveillent.

Je suis tout à fait convaincu de la valeur du concept d'Ombudsman et je crois que les dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition présente un processus qui nous permet de traiter la vaste majorité des préoccupations individuelles et systémiques. Toutes les parties doivent comprendre que l'Enquêteur correctionnel n'est ni un agent du Service correctionnel du Canada ni l'avocat de chaque plaignant ou de chaque groupe d'intérêt qui dépose une plainte. J'ai le mandat d'enquêter sur les plaintes de façon indépendante et neutre et, dans le cas où il y a des preuves d'injustice, de formuler des recommandations appropriées sur les mesures correctives à prendre.

J'attends avec confiance les défis des années à venir et je crois que nous aurons toujours avec nos partenaires dans le domaine correctionnel une relation de travail ouverte et marquée au coin de la coopération afin qu'on puisse traiter les problèmes des contrevenants dans une atmosphère d'ouverture, de responsabilité et d'équité dans la prise de décision. Nous nous attardons d'ailleurs présentement à établir un Protocole d'entente avec le Service correctionnel afin d'assurer que les plaintes des contravenants sont examinées d'une façon objective, équitable et sans retard indu. Enfin, le Bureau est en attente de la décision ministérielle ou du Parlement suite à la recommandation du Juge Arbour concernant l'intervention judiciaire et aussi, par rapport à sa propre recommandation relativement à la création d'un tribunal administratif.

Déclaration de la direction

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Report on Plans and Priorities 1998-99/ Un rapport sur les plans et les priorités

I submit, for tabling in Parliament, the 1998-1999 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Correctional Investigator.

To the best of my knowledge, the information:

- Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.
- I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 du Bureau de l'Enquêteur correctionnel.

À ma connaissance, les renseignements:

- Décrivent fidèlement les mandats, plans, Priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom:

Date:

Section II: Vue d'ensemble du ministère

Mandat, rôles et responsabilités

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel fut établi en 1973 en vertu de la Partie II de la Loi sur les enquêtes. Cette base légale a été modifiée en novembre 1992 avec la promulgation de la Partie III de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, tel que défini par cette Loi, est d'agir en tant qu'Ombudsman pour les délinquants sous juridiction fédérale. Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel est indépendant du Service correctionnel du Canada et peut ouvrir une enquête par suite d'une plainte émanant de ou présentée au nom d'un délinquant ou d'un détenu, à la demande du Ministre ou de sa propre initiative. L'Enquêteur correctionnel doit présenter un rapport annuel par l'entremise du Solliciteur général devant chaque chambre du Parlement.

De plus, l'article 19 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition exige que le Service correctionnel du Canada effectue une enquête "en cas de décès ou de blessure grave d'un délinquant" et parvenir une copie du rapport à l'Enquêteur correctionnel.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel est dirigé par l'Enquêteur correctionnel qui se rapporte au Parlement par l'entremise du Solliciteur général. Les ressources de l'agence consistent en 17 "équivalents temps plein", 10 desquelles forment le personnel enquêteur. Les ressources totales sont 1 437 000\$ pour l'année fiscale 1998-1999.

Énoncé de mission

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel doit maintenir une voie de recours accessible et indépendante pour les plaintes des contrevenants et formuler des recommandations en temps opportun au Commissaire du Service correctionnel du Canada et au Solliciteur général sur les questions qui ont fait l'objet de plaintes.

Objectifs stratégiques

D'agir en tant qu'Ombudsman dans l'intérêt des contrevenants en examinant à fond et de façon objective un large éventail d'activités administratives et en présentant ses conclusions et ses recommandations à un grand nombre de décideurs, y compris le Parlement.

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998 *	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes du programme				
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	1.4	1.4	1.4	1.4
Coût des services fournis par d'autres ministères	.2	.2	.2	.2
Coût net de l'organisme	1.6	1.6	1.6	1.6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant

Section III: Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Plans, priorités et stratégies clés	
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	
Plans:	Stratégies:
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer nos pratiques de gestion et nos stratégies opérationnelles. • Accroître la connaissance de l'existence des services et des procédés du Bureau de l'Enquêteur correctionnel. • Établir, en coopération avec le Service correctionnel du Canada, un processus plus efficace pour résoudre et disposer des préoccupations systémiques des délinquants. 	<ul style="list-style-type: none"> • établir des politiques et des procédures plus détaillées pour aider le personnel à accorder des priorités parmi ses activités d'investigations; • améliorer le système d'information de gestion incluant les données sur le rendement pour les fins du Rapport Annuel; • modifier l'accès au Bureau par téléphone; • développer des procédures pour en arriver à une meilleure intégration des plaintes individuelles avec les problèmes systémiques. • améliorer la présence du Bureau de l'Enquêteur correctionnel au sein des institutions fédérales en s'attardant plus particulièrement à certains groupes cibles parmi la population carcérale, tel que les Comités de détenus, les Fraternités Autochtones et les Groupes-Vie, etc; • produire et distribuer du matériel publicitaire, tel que des affiches, des pamphlets, etc. • participez avec le Service correctionnel du Canada dans des Groupes de Travail et des Revues internes; • finalisez un Protocole d'Entente avec le Service correctionnel du Canada afin d'assurer que les plaintes des délinquants sont traitées de façon équitable et objective et sans retard indû; • continuez nos discussions sur notre recommandation concernant la création d'un tribunal administratif.

B. Détails par secteur d'activité

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Dépenses prévues

\$millions	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	1.4	1.4	1.4	1.4
Total des dépenses nettes	1.4	1.4	1.4	1.4

Secteur d'activité

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a seulement un secteur d'activité qui, comme détaillé à l'article 167 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, est d'enquêter sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Commissaire du Service correctionnel du Canada ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom qui affectent les délinquants individuellement ou en groupe.

Objectif

D'agir en tant qu'Ombudsman dans l'intérêt des contrevenants en examinant à fond et de façon objective un large éventail d'activités administratives et en présentant ses conclusions et ses recommandations à un grand nombre de décideurs, y compris le Parlement.

Résultats Clés

Doit fournir aux canadiens un organisme de révision indépendante et impartiale qui mène des enquêtes sur les problèmes des délinquants liés aux décisions, recommandations, actes ou omissions qui proviennent du Service correctionnel du Canada

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Il s'avère difficile pour le Bureau de l'Enquêteur correctionnel de prédire avec précision la charge de travail puisque cette dernière est essentiellement déterminée par le nombre de plaintes reçues par le Bureau, les demandes du Solliciteur général et le nombre d'enquêtes effectués par le Service correctionnel sur le décès ou les blessures graves subies par les délinquants.

Parmi les autres facteurs qui ont eut et continueront vraisemblablement d'avoir un impact sur les opérations du Bureau, soulignons l'accroissement de la population de détenus sous responsabilité fédérale et du nombre d'établissements carcéraux, particulièrement pour les femmes et ce, compte tenu de nos ressources limitées.

Finalement, la qualité et le caractère opportun des actions prises par le Service correctionnel, en réponse aux constats et recommandations du Bureau, continueront de revêtir une très grande importance.

Plans et stratégies clés

Afin d'optimiser l'efficacité, l'efficacité et l'économie de son processus d'investigation, le Bureau est à développer des procédures pour faciliter l'intégration des préoccupations individuelles et systémiques. En fait, le Bureau établira des politiques et procédures plus détaillées pour aider le personnel à accorder des priorités parmi ses activités d'investigations. Des améliorations seront effectuées à notre système d'information de gestion incluant les données sur le rendement pour les fins du Rapport Annuel. L'accès au Bureau par téléphone sera restreint aux situations d'urgence, soit où notre intervention immédiate est perçue comme étant absolument essentielle. Toutefois, le Bureau augmentera la fréquence de ses visites institutionnelles et ce, plus particulièrement pour ce qui est des établissements à sécurité moyenne et maximale.

Notre présence accrue au sein des pénitenciers fédéraux devrait y accroître la connaissance de l'existence, des services et procédés du Bureau. À cette fin, on s'attardera plus spécifiquement à certains groupes cibles parmi la population carcérale, tels que les Comités de détenus, les Fraternités Autochtones et les Groupes-Vie. Le Bureau produira et distribuera du matériel publicitaire tel que des affiches et des pamphlets.

Finalement, le Bureau poursuivra ses efforts pour établir, en coopération avec le Service correctionnel du Canada, un processus plus efficace pour résoudre et disposer des préoccupations systémiques des délinquants. Il continuera à participer avec ce dernier à des Groupes de travail et des Revues internes. Le Bureau finalisera également un Protocole d'entente avec le Service correctionnel afin d'assurer que les plaintes des délinquants sont traitées de façon équitable et objective et sans retard indu. Le Bureau poursuivra également ses discussions avec le Ministre sur sa recommandation concernant la création d'un tribunal administratif.

Résultats escomptés

Une amélioration des méthodes et stratégies du Bureau en ce qui a trait à la gestion des plaintes.

Une connaissance accrue chez tous les délinquants sous juridiction fédérale de l'existence du Bureau et une meilleure compréhension de ses procédés et services.

La mise en place par le Service correctionnel de procédures et de mécanismes de suivi par rapport aux problèmes systémiques et une baisse graduelle du nombre de plaintes reçues relativement à ces derniers par le Bureau.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Renseignements sur le personnel

Table 1: Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des dépenses

Table 2: Structure organisationnelle

Table 2.1: Équivalent temps pleins (ÉTP) prévus par secteur d'activité

Table 2.2: Détails des besoins en ÉTP

Autres renseignements financiers

Table 3: Article courant de dépense par programme

Table 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

Table 5: Coût net du programme pour 1998-1999

Autres renseignements

Table 6: Listes des lois et règlements

Table 7: Références

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Table 1: Autorisations de dépenser - Résumé du ministère-Partie II du Budget des dépenses

Crédit (en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
(30) dépenses du programme	1237	1122
(S) Contributions aux régime d'avantage sociaux des employés	200	162
Total de l'organisme	1437	1284

Renseignements sur le personnel

Table 2: Structure organisationnelle

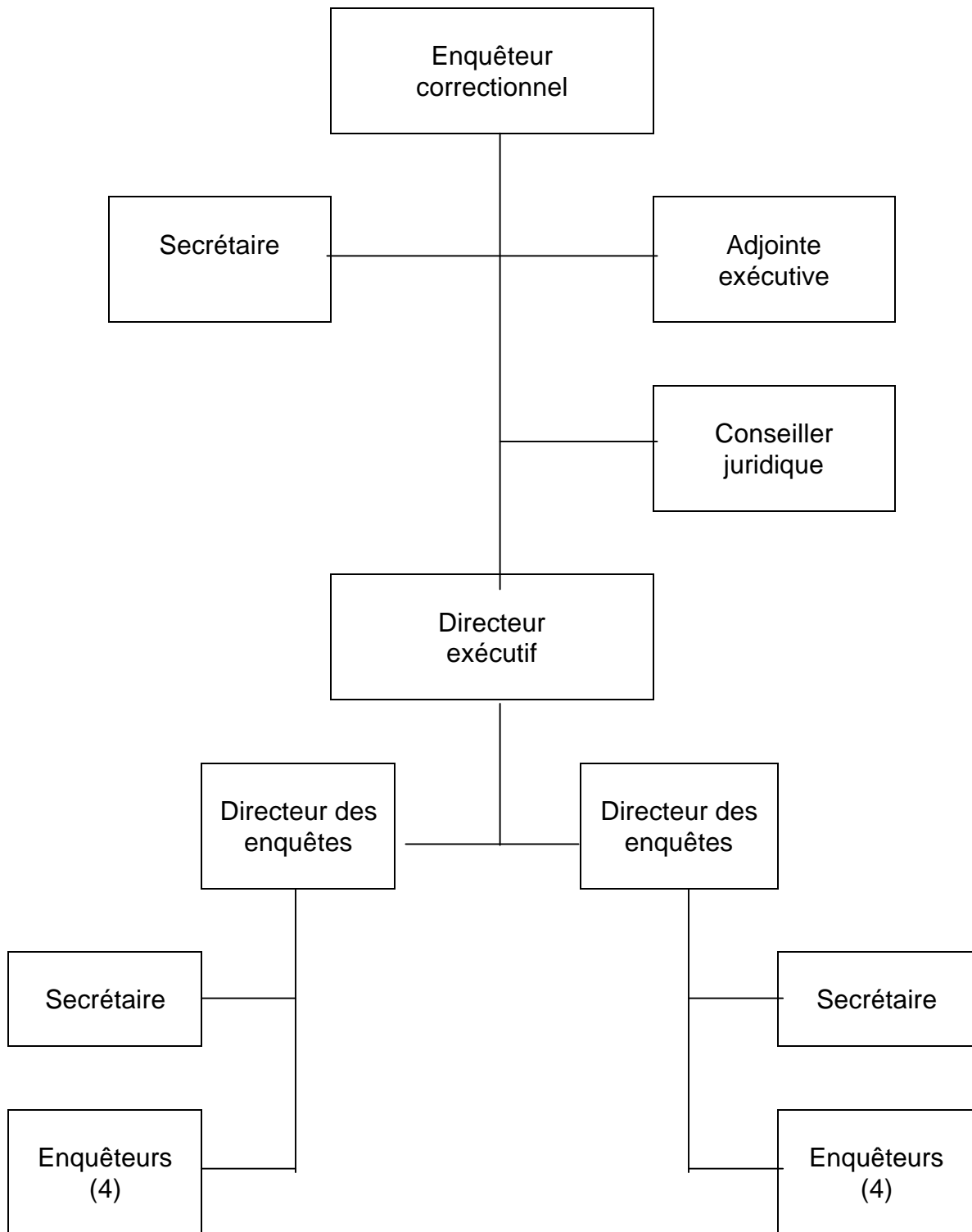


Table 2.1: Équivalent temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	17	17	17	17
Total du ministère	17	17	17	17

Table 2.2: Détails des besoins en ÉTP

(en milliers de dollars)	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Échelle de salaires				
< 30,000	-	-	-	-
30,000 - 40,000	3	3	3	3
40,000 - 50,000	-	-	-	-
50,000 - 60,000	8	8	8	8
60,000 - 70,000	3	3	3	3
70,000 - 80,000	-	-	-	-
> 80,000	3	3	3	3
Total	17	17	17	17

Table 3: Article courant de dépense par programme

en milliers de dollars	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	953	953	953	953
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	200	200	200	200
Biens et Services	1153	1153	1153	1153
Transport et communications	214	214	214	214
Information	-	-	-	-
Services professionnels et spéciaux	38	38	38	38
Locations	-	-	-	-
Achats de services de réparation et d'entretiens	-	-	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	32	32	32	32
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Subside postal	-	-	-	-
Dépenses en capital	-	-	-	-
Total	284	284	284	284
Total dépenses budgétaires nettes	1437	1437	1437	1437

Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Table 4: Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)				Budgétaires						
	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Brutes - Crédit	Poste législatifs	Prêts, investissements et avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	16	1,437	-	-	-	-	-	1,437	-	1,437
Total	16	1,437	-	-	-	-	-	1,437	-	1,437

Table 5: Coût net du programme pour 1998-1999

(en milliers de dollars)	Bureau de l'Enquêteur correctionnel	Total
Dépenses brutes prévues	1,437	1,437
Plus:		
<i>Installations fournies sans frais par le ministère</i>		
Installations fournies par TPSGC	129	129
Cotisations visant la part des employés par le SCT	63	63
	192	192
Coût total du Programme	1,629	1,629
Moins:		
Recettes à valoir sur le crédit	-	-
Recettes à valoir sur le Trésor	-	-
	-	-
Coût net du Programme	-	-
Coût net estimatif du Programme en 1997-1998	1,629	1,629

Autres renseignements

Table 6: Listes des lois et règlements

Partie III - Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions (L.R.C., 1992, ch.20)

Table 7: Références

Nom	Titre	Adresse	N° de téléphone	N° de fax
R.L. Stewart	Enquêteur correctionnel	275 rue Slater Pièce 402 Ottawa (Ontario) K1P 5H9	(613) 990-2689	(613) 990-9091
Ed McIsaac	Directeur exécutif	275 rue Slater Pièce 402 Ottawa (Ontario) K1P 5H9	(613) 990-2691	(613) 990-9091

